

Rémunération totale

Régime de retraite | Avantages sociaux | Rémunération et primes | Santé et mieux-être

# Régime d'épargne volontaire

Accroître vos épargnes  
de plus d'une façon.  
Choisissez les  
avantages du REV!



# Le Régime d'épargne volontaire vous aide à épargner plus d'argent!

Le Régime d'épargne volontaire (REV) de Postes Canada vous permet d'épargner facilement pour votre retraite et d'accroître vos épargnes-retraite plus rapidement.

- Prélèvements automatiques sur la paie. Cotisez jusqu'à 6 % de votre rémunération à votre REV grâce à des retenues salariales en plus de vos cotisations facultatives au volet à cotisations déterminées du Régime de retraite de Postes Canada (Régime à CD).
- Économies d'impôt. Les cotisations sont déductibles d'impôt, jusqu'à concurrence de votre plafond de cotisations aux REER. De plus, lorsque vous cotisez à l'aide de retenues salariales, vos cotisations sont déduites avant le calcul de votre impôt; vous profitez donc d'économies d'impôt sur votre paie immédiatement.
- Frais peu élevés. Tirez avantage des frais de gestions des placements moins élevés d'un régime collectif par rapport à ceux de fonds individuels offerts par les institutions financières : cela permet à vos fonds de croître plus rapidement.

Le REV complimente bien votre Régime à CD pour vous aider à atteindre votre objectif en matière d'épargne-retraite.

| Votre Régime à CD  | PLUS | Votre Régime d'épargne volontaire  |
|--|------|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Postes Canada effectue des cotisations de base, même si vous ne cotisez pas au Régime.</li><li>• Vous pouvez effectuer des cotisations facultatives de 1 % à 4 % de votre rémunération.</li><li>• Postes Canada verse des cotisations de contrepartie à un certain pourcentage, selon votre âge et vos années de service continu.</li><li>• Vous investissez les cotisations totales d'une variété d'options de placement.</li></ul> |      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Vous effectuez des cotisations facultatives de 1 % à 6 % de votre rémunération.</li><li>• Vous avez les mêmes options de placement pour vos cotisations facultatives que pour celles du Régime à CD.</li><li>• Le REV est un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) semblable à un REER individuel, mais dont l'administration des cotisations se fait sur une base collective. Vous profitez donc des avantages d'un régime collectif.</li></ul> |

Assurez-vous de maximiser vos cotisations facultatives au Régime à CD afin de recevoir les pleines cotisations de contrepartie de Postes Canada. Ensuite, envisagez de cotiser autant que possible au REV pour vous aider à atteindre votre objectif d'épargne-retraite.



# Épargnez plus d'argent

Nous avons tous de nombreuses priorités en concurrence qui prennent une part de nos gains : prêt hypothécaire, prêt-auto, études des enfants, etc., et qui compliquent les tentatives de mettre de l'argent de côté pour la retraite. Cependant, choisir d'épargner même un petit montant aujourd'hui permet d'assurer davantage votre sécurité financière à la retraite.

Grâce aux prélèvements automatiques sur la paie, il est facile d'effectuer des cotisations facultatives au REV. Vous mettez de l'argent de côté que vous pourriez autrement être tenté de dépenser. De plus, puisque vos besoins financiers évoluent, vous pouvez augmenter ou diminuer le pourcentage de vos cotisations (mais pas plus d'une fois tous les six mois).

## **Voici un exemple illustrant comment vos cotisations au REV peuvent s'accumuler :**

Sandra est âgée de 40 ans et touche une rémunération annuelle de 60 000 \$. Elle effectue les cotisations maximales dans le cadre du Régime à CD et envisage de faire des cotisations facultatives au REV.

Jetons un coup d'œil à la différence que peut faire la cotisation additionnelle de **4 %** de la rémunération, soit **92 \$ par paie** au REV si Sandra prend sa retraite à 55 ans, à 60 ans ou à 65 ans (après 15 ans, 20 ans et 25 ans de cotisations).

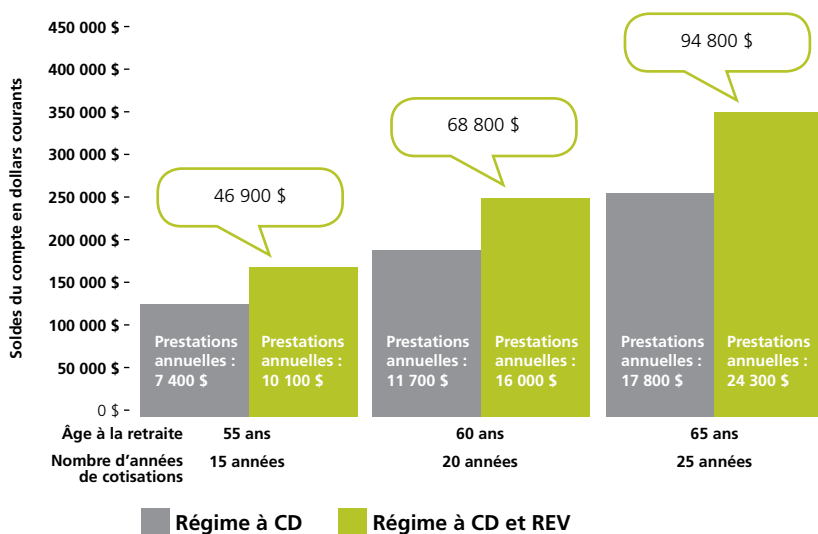


Le tableau ci-dessous illustre :

- Le montant d'épargne que Sandra pourrait accumuler;
- La pension annuelle estimée qui pourrait être fournie par ce montant.

## Épargnez davantage lorsque vous cotisez au REV

En ne faisant que cotiser 4 % de ses gains au REV (92 \$ par paie), Sandra a accumulé les sommes additionnelles suivantes :



Les estimations démontrées sont aux fins d'illustration seulement et sont fondées sur un taux de rendement net (après tous les frais de placement) de 5,5 %, en supposant un taux de cotisation total (employé + employeur) de 11 % au Régime à CD, en plus d'un taux de cotisation de 4 % au REV tout au long de la carrière de Sandra. Les estimations ne représentent aucune forme de garantie, y compris en ce qui concerne les taux de rendement. Les fonds accumulés réels au moment du départ à la retraite varieront en fonction des taux de cotisation, des rémunérations futures réelles, des choix de placement et des taux de rendement réels. Les soldes du compte et les prestations de retraite annuelles estimatives sont en dollars courants. Les soldes du compte sont convertis en un revenu de retraite à vie selon un taux d'intérêt de conversion (non indexé) de 4 % par année pour illustrer les prestations de retraite annuelles estimatives.

### Économies d'impôt grâce au REV

Sandra profite immédiatement d'économies d'impôt lorsqu'elle décide de cotiser par retenues salariales. Elle cotise 2 400 \$ par année (ou 92 \$ par paie) au REV, mais l'incidence sur la paie nette est de seulement 1 560 \$ par année (60 \$ par paie) après l'allègement fiscal.

## Le saviez-vous?

Grâce au REV, vous profitez de frais de gestion des placements d'un régime collectif qui sont moins élevés par rapport à ceux des fonds individuels comparables offerts par les institutions financières ou les sociétés de placement, lesquels sont en moyenne de 2 % à 2,5 % par année. Les frais pour les fonds du REV sont inférieurs d'environ 1,5 %. Cet écart des frais s'additionne au cours de la durée de vos placements et peut faire une grande différence lorsque vous êtes prêt à prendre votre retraite. Au cours d'une période de 25 ans, ces frais moindres peuvent fournir jusqu'à 20 % d'épargne-retraite de plus! Ouvrez une session à l'adresse [masunlife.ca](http://masunlife.ca) pour en apprendre davantage à propos des frais pour les fonds du REV.



# Les avantages du REV

Choisir d'épargner au moyen du REV de Postes Canada présente tous les avantages d'un régime collectif :

|  |  |
|--|--|
| <b>Prélèvements automatiques sur la paie flexibles</b> | Vous pouvez modifier le pourcentage de vos retenues salariales lorsque vous le voulez (mais pas plus d'une fois tous les six mois).  |
| <b>Frais peu élevés et placements personnalisés</b>    | Vous avez accès aux mêmes frais de gestion peu élevés et aux mêmes options de placements qu'avec le Régime à CD. Les options de placements, gérées par des gestionnaires de fonds soigneusement sélectionnés, font régulièrement l'objet d'un suivi et fournissent une variété de choix pour répondre aux besoins individuels.   |
| <b>Aperçu global de vos épargnes-retraite</b>          | Vous faites le suivi de vos épargnes-retraite du REV et du Régime à CD et vous accédez à une variété d'outils de la Financière Sun Life à partir d'un site, <a href="http://masunlife.ca">masunlife.ca</a> . Vous utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour le Régime à CD afin d'accéder à votre compte du REV avec la Financière Sun Life.  |
| <b>Regroupement facile de vos épargnes-retraite</b>    | Vous pouvez transférer des montants de votre REER individuel ou de votre REER immobilisé (provenant de régimes de retraite d'anciens employeurs) au REV. Les fonds immobilisés seront administrés conformément aux lois sur les régimes de retraite.   |
| <b>Différentes façons d'épargner</b>                   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Vous pouvez aussi effectuer des paiements forfaitaires dans votre compte du REV en communiquant directement avec la Financière Sun Life.</li><li>• Si vous avez un revenu plus élevé que celui de votre conjoint ou si vous vous attendez à avoir un revenu de retraite plus élevé, vous pouvez choisir de faire des cotisations au REV au nom de votre conjoint. Pour ce faire, remplissez la partie portant sur les cotisations du conjoint dans le formulaire d'adhésion au REV, selon les directives fournies sur le formulaire.</li></ul> |
| <b>Accès facile à votre épargne-retraite</b>           | <ul style="list-style-type: none"><li>• Vous pouvez retirer en espèces les cotisations et les revenus de placement accumulés dans votre REV (autres que les fonds immobilisés), moins les impôts exigibles, ou transférer en tout temps vos épargnes du REV à un autre REER. Des frais d'administration peuvent s'appliquer pour chaque transaction.</li><li>• Vous pouvez également utiliser vos fonds du REV pour le Régime d'accession à la propriété ou le Régime d'encouragement à l'éducation permanente (programmes fédéraux).</li></ul>  |

## Remarque importante

C'est à vous de vous assurer que vous n'excédez pas votre plafond annuel de cotisations aux REER, y compris les cotisations au Régime à CD et au REV. Cotiser au REV peut ne pas vous convenir si vous avez atteint le montant maximal que vous pouvez cotiser tel qu'établi par l'Agence du revenu du Canada et que vous n'avez pas de droits inutilisés de cotisation des années précédentes.

# Commencez à épargner davantage dès aujourd'hui

Profitez des avantages du REV et **commencez à épargner!**

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>Inscrivez-vous</b>           | Pour commencer à effectuer des prélèvements automatiques sur la paie, sélectionnez vos placements et désignez un bénéficiaire, puis remplissez le formulaire d'adhésion annexé à la présente trousse. Envoyez le formulaire dûment rempli à l'adresse indiquée au haut du formulaire.   |
| <b>Assurez le suivi</b>         | Pour faire le suivi de vos épargnes-retraite ou modifier vos options de placement, ouvrez une session à l'adresse <a href="https://masunlife.ca">masunlife.ca</a> à l'aide de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe pour le Régime à CD.   |
| <b>Apportez des changements</b> | Pour modifier les pourcentages de vos cotisations, téléchargez le formulaire d'autorisation de retenue salariale qui se trouve dans intraposte > Ressources > Formulaires > Finances ou visitez <a href="https://retraitescp.com">retraitescp.com</a> , dans la section Cotisations déterminées, sous l'onglet Formulaires, et envoyez-le dûment rempli à l'adresse indiquée. |
| <b>Renseignez-vous</b>          | Pour obtenir plus de renseignements concernant le REV, communiquez avec le Centre de soutien à la clientèle de la Financière Sun Life en composant le <b>1 866 733-8612</b> .   |